

Brignac est un pays de primeurs. Les cotéaux y dominent ; mais le bourg, assez gracieux, s'épanouit dans un vallon que traverse la route départementale de Terrasson à Ayen.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

On peut donner présentement deux noms de prieures pour la même année, 1601 ? mais dont une seule dut garder le poste : MAUREMIE DE FONTANGES et MADELEINE DE NÈGREMONT ; plus deux prieurs de Chapareuil. RAOUL, moine de Tulle, en 1320 et AGNET DE PIAS en 1514. Il y avait à la Feuillade une famille du même nom, qui fut anoblie en 1656. Au xv^e siècle la maison de Saint-Exupéry du Fraysse (Terrasson) lui avait accensé à perpétuité sa borderie de la Feuillade ; mais en 1643 Isabeau de la Bernonville veuve de Saint-Exupéry, lui fit vente de tous ses droits sur le village et Jean de la Feuillade se dit lors seigneur du lieu. — Au dernier siècle, la juridiction de Brignac pour les Noailles était très étendue.

BRIVE

Chef-lieu de canton et d'arrondissement, archiprêtré ancien et moderne. — Superficie : 4,815 hectares ; population : 16,800 habitants ; distance du chef-lieu diocésain et départemental : 29 kilomètres. — Deux paroisses : Saint-Martin (archiprêtré et doyenné), Saint-Sernin. Brive est surnommée *la Gaillardie* depuis, au moins le xiv^e siècle ; allusion, suivant les uns, à « une certaine fierté d'âme, vive et alerte, toujours en éveil », qu'elle déploya devant ses ennemis dans les crises douloureuses de son existence ; simple synonyme, selon d'autres, de *gaité, jovialité et soldatesque*, que lui aurait valu son caractère, ou de *gentille, coquette et gracieuse*, qu'elle devrait au charme de son site et à celui de sa physiognomie.

Les trois sens ont été discutés. M. de Merhac a fait ex professo cette discussion dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. II, p. 363. Malheureusement ses conclusions, bien qu'appuyées en thèse générale sur sentiment de Scaliger, de Vossius, ne peuvent guère tenir, philologiquement, contre les citations et la dénégation du *Glossaire de Ducange*. Sans me permettre d'insister là-dessus, car ce n'est pas ici le lieu, je demanderai seulement pour l'heure présente, quelles qu'aient été les raisons du passé, l'interprétation du mot dans le troisième sens. Il me paraît bien justifié par la grâce de cette vallée large comme une plaine, étalant sous un ciel baaigné la Corrèze et qu'enquêtant le feuillage et les fleurs. Sédult comme tout le monde par la beauté de ce calme séjour, Jasmin, qui l'avait visité, ne le quitta un jour qu'en lui laissant ces vers flatteurs :

*Vill' al montel de lous, Brivo, la tant gracieuse,
Tonn fronn rizen, hardi, et tous rocs en belours,
Sonn per mei muso, ancy que s'entorno jounozos,
Lou pontal lucen del Metzour.*